



COMITE REGIONAL : FAEMC Rhône-Alpes Auvergne

Assemblée Générale FAEMC RAA du 22 juin 2019

www.faemc-raa.fr

Mail : faemc.aura@gmail.com

→ BON POUR POUVOIR (d'une association à une autre association)

Je soussigné(e), Président de l'association

.....

enregistrée à la FAEMC sous le n° donne pouvoir à l'association :

enregistrée à la FAEMC sous le n° pour représenter mon association à l'Assemblée Générale du 22/06/2019

Fait à Le Signature :

Remarque : ce mandat n'est valable que si toutes ses rubriques sont remplies. Il n'est pas cessible. Il est donc utile de vérifier que la personne (licenciée de la FAEMC) à qui vous remettez ce pouvoir a bien prévu d'assister à l'AG. Le président peut déléguer sa signature à un membre du Bureau de l'association.

A remettre au plus tard le 22/06/2019 à l'entrée de l'AG.

Envoi postal préalable bienvenu à l'adresse suivante : c/o KFGC 35 D Route de Charly 69230 ST GENIS LAVAL



COMITE REGIONAL : FAEMC Rhône-Alpes Auvergne

Assemblée Générale FAEMC RAA du 22 juin 2019

www.faemc-raa.fr

Mail : faemc.aura@gmail.com

→ MANDAT DE REPRESENTATION (au sein d'une même association)

L'association :

enregistrée à la FAEMC sous le n° désigne comme représentant à l'Assemblée Générale du 22/06/2019

Mme / M., n° de licence) :

Président(e) Non Président(e) (Barrez la mention inutile)

Fait à Le **Nom-Prénom Président(e) et Signature Président(e)**

Remarque : ce mandat n'est valable que si toutes ses rubriques sont remplies. Il n'est pas cessible. Il est donc utile de vérifier que la personne à qui vous remettez ce mandat a bien prévu d'assister à l'AG. Un licencié ne peut être porteur que d'un seul mandat. Le président peut déléguer sa signature à un membre du Bureau de l'association.

A remettre au plus tard le 22/06/2019 à l'entrée de l'AG.

Envoi postal préalable bienvenu à l'adresse suivante : c/o KFGC 35 D Route de Charly 69230 ST GENIS LAVAL